

PAUL JORION, économiste et anthropologue (1)

Pour un ravalement complet de notre système

Réformer les banques ? Excellente initiative certainement, mais pour obtenir quoi précisément ? Pour séparer sans doute leurs deux types d'activités : celles que Lord Adair Turner, à la tête de la *Financial Services Authority*, le régulateur des marchés de capitaux britannique, distinguait comme étant « socialement utiles » et ne l'étant pas.

Le but est louable s'il s'agit de protéger les sommes déposées auprès des banques par leurs clients contre les pertes découlant de leur utilisation dans un but spéculatif. Ce qui oblige à s'interroger sur ce que sont très exactement ces activités des banques qui ne sont pas « socialement utiles » : se contentent-elles d'être « inutiles socialement », ou bien sont-elles carrément « socialement nuisibles » ?

Les activités des banques sont : 1) l'intermédiation : la mise en contact d'un agent économique à la recherche d'avances avec un autre, susceptible de les lui procurer, 2) l'assurance, 3) l'organisation d'un marché primaire des instruments de dette, où des créances sont émises, autrement dit, où des sommes sont empruntées, 4) la maintenance d'un marché secondaire de

la dette, où ces créances peuvent être achetées et vendues, 5) la spéculation.

Or, les choses sont simples : les quatre premières activités sont utiles alors que la cinquième est nuisible. Bien sûr les spéculateurs ont de tout temps prétendu que leur présence est bénéfique pour les marchés parce qu'elle y « apporte de la liquidité », autrement dit, « du volume ». L'ar-

Notre système monétaire mis en place en 1944 à Bretton Woods, a disparu en 1971. La tâche prioritaire est d'en reconstituer un.

gument est spécieux : la spéculation, ignorant les contraintes qu'imposent les coûts, détraque le mécanisme de formation des prix, si bien que si elle apporte en effet de la liquidité, ce n'est qu'à des niveaux de prix « spéculatifs », c'est-à-dire dysfonctionnels.

En revenir à une interdiction de la spéculation, comme c'était le cas en France jusqu'en 1885, serait donc une chose excellente. Mais suffirait-elle à remettre en marche la machine économique ? Malheureusement non car dans nos sociétés

où le patrimoine se retrouve concentré sur une partie très réduite de la population, le pouvoir d'achat de la grande masse est trop faible pour que l'ensemble des capitaux disponibles puissent être investis dans la production. Par conséquent, le seul usage possible des sommes libérées, à part l'achat de dette souveraine, serait l'investissement dans des biens : foncier, immobilier, matières premières, ce qui déboucherait sur une extraordinaire inflation.

Les capitaux remis sur le marché par une prohibition de la spéculation devraient donc être captés et consacrés au rétablissement d'une certaine homogénéité dans la répartition du patrimoine au sein de la population. Le moyen d'y parvenir est une refonte du système monétaire, semblable à l'opération Gutt d'octobre 1944 en Belgique quand, la monnaie en cours ayant été invalidée, chaque ménage avait reçu en échange des billets en sa possession, une somme identique de la nouvelle monnaie, le surplus étant placé sur un compte bloqué et transformé en emprunt forcé.

Notre système monétaire mis en place en 1944 à Bretton Woods, a disparu en 1971. La tâche prioritaire est d'en reconstituer un. La pacification de l'économie

qui en résultera doit être accompagnée d'un nouveau mode de partage de la richesse créée. Pour qu'une société relativement homogène du point de vue de la répartition du patrimoine puisse se maintenir, il faut que la logique de l'intérêt soit confinée au domaine de la production où les intérêts représentent une part de la richesse nouvellement créée, en excluant cette logique du domaine du prêt à la consommation qui doit être traité lui comme ce qu'il est : un service social gratuit destiné à pallier une répartition déséquilibrée du patrimoine.

Or notre système financier est à ce point endommagé que si l'on se contente de vouloir en réparer un secteur isolé, c'est tout l'ensemble qui s'effondre. Ce qu'il s'agit plutôt d'entreprendre, c'est son ravalement complet où l'ensemble des éléments sont pris en considération, ceci afin d'empêcher que ne se remette automatiquement en marche la « machine à concentrer la richesse » dont le fonctionnement conduit tôt ou tard à la paralysie du système économique et financier tout entier.

(1) Professeur à la Vrije Universiteit Brussel. Dernier livre paru : *Misère de la pensée économique*, Fayard, 2012.

PAROLES

XAVIER RAUFER, criminologue

« 67 000 milliards de dollars fantômes échangés par an »

« Les acteurs du krach de 2007-2008 ont réussi à bénéficier d'une absolue impunité dans leur pays, qui est le plus puissant du monde. Aucun de ceux qui ont conduit à la catastrophe, laquelle a jeté dans la misère plus de 50 millions d'Américains et sans doute plus de personnes encore dans le reste du monde par effet induit, aucun d'entre eux n'a été sanctionné sérieusement. Cette impunité repose sur un chantage : "Plus de finance, plus d'économie américaine !" Ce système est porté par des gens brillants, mais d'une avidité sans frein. Et derrière, les criminels ne tardent pas à apparaître, notamment à New York. On a, par exemple, le cas de l'affaire Madoff, dans laquelle on a découvert que le numéro deux de cette société de Bourse avait été le conseiller financier, pendant des années, du chef de la famille maffieuse de Boston. Le schéma général est donc celui-là : un système financier hors contrôle, où règne l'impunité, et qui se propage des États-Unis à la City de Londres, de celle-ci aux banques continentales, bref, au monde entier... Aujourd'hui, plus de la moitié des transactions financières mondiales relèvent de la "finance fantôme", c'est-à-dire échappant à toute régulation, ce qui représente 67 000 milliards de dollars (51 000 milliards d'euros) échangés hors contrôle par an ! Cette finance "noire" pèse très lourdement sur l'ensemble de la finance. Malheureusement, les dirigeants politiques, qui auraient les moyens de mettre de l'ordre dans ces affaires, ne les comprennent même pas. Pourtant, il faut une régulation mondiale imposée par les États les plus puissants, ou alors le bazar actuel continuera. »

RECUEILLI PAR A. P.

●●● La Commission a proposé de créer et d'interconnecter des fonds nationaux de garantie pour s'assurer de leur financement sur le long terme.

L'assurance, enfin, que des autorités de résolution disposeront des outils nécessaires pour régler les cas de faillite d'une banque sans recourir à l'argent des contribuables. Entre 2008 et 2011, les aides et garanties publiques accordées au secteur bancaire en Europe ont représenté 4 600 milliards d'euros. Notre proposition de résolution des crises bancaires, en faisant appel aux actionnaires et créanciers, vise à éviter qu'un tel scénario ne se reproduise. Nous compléterons ce cadre en 2013 par une autorité de résolution européenne.

Ce projet d'union bancaire est ambitieux. Il montre bien la nécessité d'avancer en parallèle sur deux plans.

Nous avons besoin de règles communes pour toute l'Union européenne. C'est l'objectif du « single rulebook », qui se basera notamment sur les règles en cours d'adoption sur les fonds propres, l'encadrement des bonus et rémunérations, la protection des dépôts et la résolution des crises bancaires.

Mais nous avons aussi besoin d'une intégration plus forte au sein de la zone euro, avec la supervision des banques par la BCE, la possibilité pour le Mécanisme européen de stabilité de recapitaliser les banques en difficulté et un mécanisme unique de résolution des crises bancaires.

Avec l'union bancaire nous franchissons une nouvelle étape dans la construction d'une union financière, économique, budgétaire et politique sans laquelle nous savons désormais que l'union monétaire ne peut produire tous les effets escomptés.

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU,

directeur général délégué de BNP Paribas (1)

Vive les banques responsables !

La cause des banques semble entendue, et condamnée : elles sont coupables de la crise la plus grave depuis trois générations. Et, donc, il faut au moins séparer leurs activités de banque de détail – dépôts et prêts –, supposées bonnes, de celles de banque d'investissement ou de marché, jugées dangereuses, voire mauvaises.

Essayons de creuser, si l'on veut bien accepter que beaucoup de professionnels sont de bonne foi. Oui, il faut entendre et comprendre la colère de la société face à la crise financière : il n'est pas

admissible que les dérapages et la cupidité de certains – souvent surpayés – aient conduit indirectement au chômage ou à l'appauvrissement de tant d'autres ; plus jamais ça ! Mais, non, ne cédon pas à la grande

tentation du simplisme. Le devoir de vérité, c'est de reconnaître deux réalités plus nuancées :

– Toutes les banques ne sont pas responsables de la crise. Il faut rappeler que celle-ci est née aux États-Unis – pas en Europe ; que certains y ont vendu beaucoup des sinistres crédits « subprimes », d'autres aucun – dont notre filiale américaine, qui compte pourtant trois millions de clients. En outre, les banques universelles françaises n'ont rien coûté au contribuable – au contraire, elles ont rapporté des milliards d'euros à l'État – et ont beaucoup travaillé à renforcer leur solidité depuis la crise.

– La « séparation » des activités de marché, si souvent évoquée y compris dans la future loi bancaire française pour rompre avec la banque « universelle » qui est notre tradition, serait un remède pire que le mal. Parce qu'elle ne renforcerait rien la sécurité : les deux sinistres les plus retentissants de la crise sont deux banques effectivement « séparées », Lehman Brothers en 2008 – pure banque de marché – et les Caisses d'Épargne espagnoles en 2012 – pures banques de détail. Et parce qu'elle empêcherait les entreprises et les PME de bénéficier facilement des services de la banque de marché : protection contre les risques, notamment de change à travers les fameux « pro-

duits dérivés » ; financement de leurs projets par actions ou obligations, etc. Ajoutons que casser les banques universelles françaises, ce serait faire le jeu des banques de marché américaines.

Alors, que faire pour empêcher une autre crise financière ? Viser le bon cocktail de règles « et » d'éthique. Les règles d'abord : ce qui fait la sécurité d'une banque, ce n'est ni sa petite taille ni la nature de ses activités. C'est la bonne maîtrise de ses risques, appréciée aussi à travers le niveau suffisant de son capital et de sa trésorerie : c'est l'objet des règles internationales dites « de Bâle 3 ».

Essentielles, elles sont pour autant d'un réglage délicat, car il ne faudra pas empêcher les banques de financer la croissance. Mais les changements sont déjà importants et peu connus : la rentabilité des banques est aujourd'hui deux fois moindre qu'avant la crise ; la rémunération des opérateurs de marché a significativement baissé. Il faudra, de plus, veiller au respect strict de ces règles, partout.

L'éthique, ensuite et surtout : les meilleures règles du monde n'enlèveront jamais la nécessité de banques responsables. À BNP Paribas, nous y croyons d'abord à travers notre engagement économique à financer nos clients. Nous avons accordé + 21 % de crédits en France depuis fin 2008. Nous y ajoutons notre engagement civique, contre l'exclusion – en banlieue notamment – et pour l'économie sociale et solidaire. Ne jamais développer d'activités dont on ne maîtrise pas les risques ; ne jamais promettre des produits d'épargne alliant rendement élevé et sécurité – cela n'existe pas dans la finance durable ; ne jamais faire passer les intérêts de la banque au détriment de ceux des clients : ces principes évidents ont souvent marqué la frontière entre les banques qui ont traversé la crise et celles qui y ont succombé ; et ils doivent nous inspirer individuellement autant que collectivement. La banque responsable, c'est notre premier engagement face à la crise.

(1) Membre du conseil de surveillance de Bayard.